



Bureau principal de la
COMMUNE de :

ELECTIONS COMMUNALES DU 8 OCTOBRE 2006**Récépissé d'un acte de présentation (art. 23, §1, al. 3, CECB¹)**

Je soussigné,..... président du bureau principal, reconnaît avoir reçu
des mains de :

Veillez biffer la mention inutile	Nom	Prénom
Monsieur / Madame		

une présentation de candidats pour l'élection du conseil communal du 8 octobre 2006.

Cette personne était bien autorisée à déposer l'acte de présentation, conformément à l'article 23, § 1^{er}, al. 3, du C.E.C.B.(un des trois signataires désignés à cet effet par les candidats dans leur acte d'acceptation ou un des deux candidats désignés à cet effet par les conseillers communaux sortants dans l'acte de présentation).

Les candidats sont présentés dans l'ordre suivant: :

1	17	33
2	18	34
3	19	35
4	20	36
5	21	37
6	22	38
7	23	39
8	24	40
9	25	41
10	26	42

¹ Code électoral communal bruxellois, instauré par l'ordonnance du 16 février 2006 modifiant la loi électorale communale

11	27	43
12	28	44
13	29	45
14	30	46
15	31	47
16	32	

Ces candidats acceptent les candidatures qui leur sont offertes, par une déclaration qui m'est remise en même temps que l'acte de présentation. Cet acte désigne en tant que témoin :

Veillez biffer la mention inutile	Nom	Prénom
Monsieur / Madame		

Et en tant que témoin suppléant:

Veillez biffer la mention inutile	Nom	Prénom
Monsieur / Madame		

pour assister aux opérations du bureau principal.

Fait à, le2006.

Le président du bureau principal,